

MOBILISATION DU 6 FÉVRIER : LES AESH SORTENT DE L'OMBRE...

Alors que le Ministère poursuit implacablement sa route vers « l'école de la confiance » avec une pseudo concertation sur l'école inclusive dont la restitution fut présentée le 11 février 2019 (date anniversaire de la loi sur l'école inclusive), les AESH (Accompagnant-es d'Elèves en Situation de Handicap) ont exprimé, le 6 février, leur révolte par une mobilisation intersyndicale nationale insufflée par la CGT Educ'Action.

Plus de 30 départements ont suivi cet appel et les AESH ont été reçus par leur DSDEN. À Paris, c'est une audience au Ministère qui a clôturé un rassemblement de plus de 200 personnes.

Face à une politique uniquement quantitative du gouvernement où ce personnel, pourtant indispensable au processus de l'école inclusive, est maintenu dans une précarité de plus en plus intolérable, les AESH ont revendiqué une revalorisation salariale, un statut, une titularisation, une reconnaissance et une amélioration de leurs conditions de travail.

Le Ministère se targue pourtant de sortir les AESH de la précarité en leur octroyant, à partir de la rentrée 2019, à la place de CDD d'un an, deux CDD de trois ans transformables ensuite en CDI. Une avancée insuffisante qui maintient la précarité de ces personnels sans leur accorder un temps plein qui prendrait en compte la pénibilité de leur travail ainsi que leurs heures de concertation-préparation-formation-régulation.

De plus, dans un souci constant de régression, pour pallier l'insuffisance de recrutement des AESH, le Ministère développe et légalise les PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) dès la rentrée 2019. Ces pôles visent une mutualisation et sectorisation à outrance des AESH avec une augmentation constante du nombre d'élèves suivis par l'accompagnant-e. Ces mesures ne pourront qu'accroître les inégalités et la pression hiérarchique, dégrader encore les conditions de travail des personnels et nuire

à un réel accompagnement inclusif des élèves.

Le contrôle des PPS (Projets Personnalisés de Scolarisation) se fera dorénavant par les chef-fes d'établissement et leur rédaction par les enseignant-es non formés. La participation déjà peu sollicitée de l'AESH sera d'autant plus inexistante.

Enfin, pour répondre à la demande constante des AESH de formations initiales, spécifiques et qualifiantes, le Ministère ose parler d'une formation de 60 heures déjà existante dans les textes et non efficiente.

Pour clore le cynisme de cette concertation de pacotille, alors que les AESH ont maintes fois présenté leurs revendications, leur refus de la mutualisation excessive, du péri et extra-scolaire, Jean-Michel Blanquer affiche un mépris pour leurs requêtes en annonçant « un plan d'action détaillant l'ensemble des mesures retenues » courant mars qui s'appuie sur le Grand Débat national...

Dans une Éducation Nationale qui se veut moderne et bienveillante, les AESH restent invisibles et relégués au rang d'outil sans être consultés, considérés et reconnus mais exploités, sous-payés, méprisés, soumis à pression voire menacés par l'institution. Or, que ferait un-e enseignant-e avec des élèves en situation de handicap sans les AESH qui sont le cœur de cette inclusion scolaire ?

Il est temps que l'Éducation Nationale dépoussière sa vision de la pédagogie et laisse des personnels aux compétences transverses travailler en véritable synergie avec le corps enseignant... Et il est temps que le Ministère cesse de mépriser les précaires pour poursuivre une véritable politique éducative, sociale, basée sur une approche qualitative plutôt que quantitative au profit des élèves et de tout son personnel.

Le 6 février, les AESH, lassés, révoltés, sont sortis de l'ombre par l'action: elles-ils ne s'arrêteront plus !

